



BULLETIN N° 46

Octobre 2014

**Association Familiale
Catholique
de la Région Bretonne**

185 Kap Huella-29470 PLOUGASTEL-DAOULAS
afcbrest@gmail.com - 02 98 25 81 52

LE MOT DE LA PRESIDENTE

Chers amis,

Le changement récent du gouvernement n'a apporté aucun changement dans la politique familiale. Les associations familiales ont appris avec tristesse par la presse les nouvelles orientations prises par le gouvernement:

- division par trois de la prime de naissance dès le deuxième enfant.
- nouvel aménagement du congé parental qui est maintenant partagé entre le père et la mère à raison de 18 mois chacun.

Toutes ces mesures ne font que s'ajouter à celles prises contre les familles depuis deux ans et n'ont fait que renforcer nos raisons de manifester ce dimanche 5 octobre. Bien que les AFC n'étaient pas organisateurs de la manifestation, elles en soutenaient les motifs et encourageaient leurs adhérents à y participer. Si certains étaient retenus d'y participer pour des raisons financières ils pouvaient nous en parler simplement. Nous essayions de les aider financièrement.

Toutes ces raisons font qu'il nous faut tous participer activement à la campagne d'adhésion lancée par le national. Faites adhérer vos voisins, vos frères et sœurs, vos parents, vos parents... Il est primordial aujourd'hui que toutes les familles catholiques se regroupent et soient représentées dans les instances de l'état, UDAF, UNAF... Comme je vous le disais dans le dernier edito, nous souhaitons organiser dans les paroisses des présentations des AFC. Nous souhaiterions que des paroissiens adhérents aux AFC présentent dans leur paroisse ce mouvement auquel ils appartiennent afin de le faire connaître au plus grand nombre. Cette proposition est restée sans réponse nous attendons cependant toujours vos sollicitations. Nous vous aiderons en organisant un petit apéritif et en vous proposant un texte de présentation des AFC.

Ne baissons pas les bras devant les décisions gouvernementales et continuons de nous mobiliser.

Marie-Elisabeth de Parcevaux
Présidente de l'AFC de la Région Bretonne

Voir sommaire page 2

SOMMAIRE

p. 1 Editorial

p.2, 3 et 4 : **Sommaire et Vie spirituelle :**

- Advenir comme « personne » Père M. PENN :
- Messe matinale à Brest

p. 5: **Vie nationale :**

- La famille attaquée de toutes parts

p.6 , 7 et 8: **Consommation :**

- La tarification bancaire en cas d'incident de paiement. Y. Lescourret

p. 9 à 14: **Vie locale :**

- Rallye du 14 septembre
- Conférence du 25 septembre
- Media pro famille
- AGAPA
- Formation à la méthode Billings
- Bourse aux vêtements
- Chantiers Education

p. 14 : **Carnet des familles et annonces**

p 15 **liste de baby-sitters**

VIE SPIRITUELLE

Advenir comme « personne »...

Une réflexion de Xavier LACROIX : « lorsque l'enfant paraît, il est déjà humain, c'est-à-dire personnel, animé donc par une vie déjà spirituelle. Pressentir en lui une âme, c'est reconnaître qu'il est porteur d'un mystère, d'une vie dont les mécanismes de la biochimie ne suffisent pas à rendre compte. Plonger dans le regard d'un enfant, c'est plonger dans une nuit insondable, dans une nouvelle dimension du réel, dans l'Ouvert. « *Dans les yeux d'un nouveau-né, si l'on sait voir, il est possible de lire l'infini. Le regard d'un nouveau-né est un vertigineux mystère.* » (de Denis Marquet, Père, Albin Michel, 2003, p : 148).

Xavier Lacroix enseignait à la Faculté de Théologie de Lyon. Il invite par ces quelques mots à une attitude tout animée du sens du sacré, certainement concernant nos relations entre humains, mais bien sûr aussi, par-delà, concernant le déploiement de nos vies dans l'immensité du réel. « *Les Cieux chantent la gloire de Dieu... Pas besoin de bouche ni de parole, nulle voix ne se fait entendre, mais sur toute la terre on en perçoit le sens, leur message est écouté jusqu'au bout du monde.* » (Ps.19)



Le nouveau-né accueilli dans la communauté des humains, en tant qu'il porte en lui l'aptitude à se sentir lui-même, et progressivement, à se comprendre en relation avec les proches qui ont voulu sa naissance, et bientôt, en relation avec un univers vaste, varié, dans lequel il apprendra peu à peu à tracer un chemin, à éprouver la joie, à ressentir la tristesse ou la douleur : un point de vue en accord avec la déclaration universelle des droits de l'homme, reprise dans la convention des Droits de l'enfant.

La nature humaine, porteuse d'un sujet apte à se connaître lui-même dans un univers de semblables, une donnée qui impose le « respect », un impératif accessible à la seule raison, repris avec une forte intensité dans une vue de foi.

Alors, un exemple, dont chacun pourra retrouver des analogies dans sa propre vie de famille...

Une petite fille, d'environ deux ans, accompagnée de son grand frère (quatre ans), en visite avec ses parents, chez l'arrière grand-mère ; contexte agité pour ces deux petits bouts ; sa maman, parlant avec l'ancêtre, semble négliger la petite fille, assise derrière elle.. A deux ans, on veut disposer de sa maman ! Pour retrouver l'attention dont elle se sent privée, la voilà qui, de ses petits doigts et de ses petits ongles, pince la peau du dos de sa maman... Que se passe-t-il alors ? Regard sombre vers la petite, avec ces mots : ' « ne refais plus jamais ça !' » Visage alors quelque peu étonné de la petite fille, on dirait : « regard quelque peu songeur » sans tristesse exagérée cependant.

Que découvrir en cette petite scène ? Sans doute, comme une étape dans le développement de la conscience de soi, intégrant la présence d'autrui, ainsi que l'ajustement progressif des désirs ressentis par elle, avec ceux que peuvent être les désirs des personnes qui l'entourent... Une étape, qui s'étoffera au long des jours et des expériences...

Alors, retenons l'affirmation de Xavier Lacroix : chaque être humain, porteur d'un mystère, une âme, que les mécanismes de la biochimie ne suffisent pas à expliquer... Et concilions ce regard de penseur et de croyant avec l'évidence d'un déploiement progressif des traits singuliers propres à chaque personne, déploiement influencé par toutes sortes de facteurs, l'éducation, la culture, les rencontres... Au terme de ces deux points de vue, souvent, un grand étonnement, parfois très admiratifs, devant la diversité des types humains, des tempéraments, des caractères... Une joie aussi devant le beau développement des enfants, quand ils acquièrent un comportement aisé, relationnel, heureux ; leur personnalité se dévoile, et nous réjouit...

Premier temps d'une réflexion... Mais voici que s'impose maintenant à nos pensées une perplexité massive, devant ce que nous rapporte l'actualité. Ce sont des êtres humains qui assassinent, consciemment d'autres humains, pour la seule raison que ceux-ci ne voient pas le monde selon les thèses de ces hordes armées ! Spectacle indécent de meurtres devant les caméras ; comportements inqualifiables, puisque est imposé le choix entre la mort et l'abjuration ; comme si une personne humaine pouvait penser ce qu'elle ne pense pas !

Et bien plus étonnant encore ! Des personnes, issues de nos pays de liberté, des jeunes, se joignent à ces mouvements guerriers... Réflexion ce mercredi matin, sur RCF, de Mgr Battu, évêque auxiliaire de Lyon : quel idéal a bien pu être proposé à ces jeunes, pour qu'ils en arrivent à de telles incohérences ? L'on reconnaîtra sans doute la misère de certaines conditions de vie, qui orientent vers la révolte, à un âge où la spontanéité l'emporte parfois sur la réflexion... Un seuil est quand même franchi qui dénote une évolution « gauchie » de la croissance personnelle...

Que recevoir alors comme message, en ces mois de re-départ d'une nouvelle année pour nos familles et nos cités ?

Que soit vraiment approfondie, de plus en plus, notre sensibilité au caractère sacré de « toute personne ». Nous sommes nés, avec une aptitude à de grandes choses ; nous sommes nés avec l'appel à faire apparaître les traits profondément personnels de ce mystère qu'est notre personne ;

pouvons-nous nous résigner à un monde de violence et de terreur ? Ne sommes-nous pas en attente d'un tout autre objectif ?

S'impose alors une belle qualité d'attention envers chacun, des éducateurs envers les générations qui arrivent, pour que l'erreur ne soit pas la première étape incessamment réitérée d'une vie gâchée, mais que toujours soit suggéré et proposé un bel avenir dans la joie éprouvée parmi les autres, avec les autres, sans jamais accepter le mépris pour soi ou pour autrui.

Retrouvons le message qu'adressait le pape François aux JMJ de Rio : « *Dieu nous appelle à des choix définitifs ; il a un projet sur chacun : le découvrir, répondre à sa propre vocation est une marche vers la réalisation heureuse de soi-même. Dieu nous appelle tous à la sainteté, à vivre sa vie, mais il a un chemin pour chacun. Certains sont appelés à se sanctifier en constituant une famille par le sacrement du mariage. Il y a ceux qui disent qu'aujourd'hui le mariage est 'démodé'. Est-ce 'démodé' ? NON. Dans la culture du provisoire, du relatif, beaucoup prônent que l'important, c'est de 'jouir' du moment, que cela ne vaut pas la peine de s'engager pour la vie, de faire des choix définitifs, 'pour toujours', car on ne sait pas ce que nous réserve demain. Moi, au contraire, je vous demande d'être des révolutionnaires, je vous demande d'aller à contre-courant ; oui, en cela, je vous demande de vous révolter contre cette culture du provisoire, qui, au fond, croit que vous n'êtes pas en mesure d'assumer vos responsabilités, elle croit que vous n'êtes pas capables d'aimer vraiment. Moi, j'ai confiance en vous, jeunes, et je prie pour vous. Ayez le courage d'aller « à contre-courant », et ayez aussi, le courage d'être heureux. » 28 Juillet 2013, au départ de Rio, vers Rome.*

Deux modalités totalement opposées d'un comportement « révolutionnaire ». L'un, accompli par des humains, chez qui le respect du caractère sacré de la personne est étouffé, emporté par la haine et la violence. L'autre, animé par la conscience d'une vocation, sacrée, sous-jacente à chaque vie, donnant à l'existence une signification infinie, vers un monde de profonde communion. Face à l'image assourdissante d'une scène de guerre, optons plutôt pour un beau chœur, de toutes nations, clamant l'hymne à la joie... ou encore, un beau concert, à l'église des Bernardins, diffusé sur France Musique hier, mardi, en soirée...

Le nouveau-né, porteur d'un mystère, aux dimensions infinies, qu'il nous est demandé de protéger et d'accompagner. Une certitude au moins ; il est des lâchetés qui sont inadmissibles, pas simplement en Irak ou en Syrie... Ne nous laissons pas d'entretenir en nous, de favoriser autour de nous, le sens de la vocation sacrée, que toute personne est appelée à respecter, et à tenter de manifester.

Rennes, ce mercredi 8 octobre 2014. Abbé Michel PENN

MESSE MATINALE A BREST

Le Père Jean-Baptiste GLESS, curé de Brest Nord propose une messe « matinale » tous les mercredis matin à 7h30, à l'église de Lambézellec.

RDV dès mercredi prochain, 8 octobre, à 7h30.

Faites circuler ce message au maximum pour que tous ceux qui souhaitent assister à une messe de semaine aient connaissance de l'information. Jusqu'ici, à Brest, il n'y avait plus de messe suffisamment matinale pour les personnes partant au travail... et comme c'est le mercredi, les mamans pourront même en profiter pendant que les papas et leurs enfants prendront ensemble leur petit-déjeuner

VIE NATIONALE

LA FAMILLE ATTAQUEE DE TOUTES PARTS



L'actualité politique de cette rentrée est tout simplement désastreuse pour la famille.

Les réformes se succèdent à un rythme préoccupant, dans une logique de déconstruction qui semble systématique.

Après deux premiers plans d'économies drastiques une troisième série de mesures est annoncée. Depuis 2012 les familles avec enfants sont dans le viseur : après

- deux baisses successives du quotient familial à 2000 puis 1500 €
- la fiscalisation des majorations de pensions,
- la réduction de l'Allocation de base de la PAJE....

(déjà plus de 4 milliards d'euros pris aux familles)

c'est

- le report de 14 à 16 ans de la majoration des allocations familiales (les familles vont perdre 1500 € par enfant)
- la création d'une tranche supplémentaire au complément de mode de garde
- la division par 3 de la prime de naissance à partir du 2^{ème} enfant
- pour le complément de mode de garde, l'instauration d'une 4^{ème} tranche de revenus au-delà de 5500 € mensuel,
- le congé parental sacrifié, car devant être partagé entre le père et la mère de manière égale.

et maintenant certains envisagent une modulation des allocations familiales selon les revenus !

Le prétexte ? Faire des économies. Belle idée mais pourquoi s'attaquer à la branche famille alors que structurellement elle est équilibrée ? Son déficit a été artificiellement créé : la branche famille a dû supporter le charge des majorations de pensions, mais le produit de la fiscalisation des majorations

de pension n'a pas été affecté à la branche famille mais à la branche vieillesse.

Les associations familiales se sont mobilisées et ont vivement

réagi. L'UNAF (Union Nationale des Familles dont font partie les AFC) craint que « *ces nouvelles annonces démolissent la confiance des familles dans la politique familiale. Depuis le milieu des années 90, la France avait redressé sa situation en réussissant progressivement à concilier un fort taux d'activité féminine avec une bonne natalité. Ces mesures ciblées sur les parents de jeunes enfants risquent de nous ramener 20 ans en arrière. Quel gâchis !* »

Jean-Marie ANDRES Président de la CNAFC déclare : « *Notre politique familiale dérive, se déforme à coup de petites mesures sans autre visée de celles des économies réalisées à court terme, sans aucune prise en compte de l'impact socio-économique des naissances et de l'épineuse question des retraites* »

Les familles manifestent aussi leur ras-le-bol : dans un sondage effectué par l'AFC et l'IFOP « Enquête d'actualité sur le projet de réforme de la politique familiale ».

Concernant le congé parental les résultats montrent clairement que les Français perçoivent que ces dispositions introduisent une rupture dans une dynamique fondée sur le libre-choix qui s'ajoute aux coups de rabet répétés, portés à la politique familiale. En outre, « *ce sondage confirme nos inquiétudes sur une baisse de la natalité, un des rares points forts de la compétitivité* », a déclaré Jean Marie-Andrès, 60% des sondés estiment que les mesures du Gouvernement vont être de nature à conduire de futurs parents à différer une nouvelle naissance, dont 75% de foyers avec des enfants de moins de 3 ans.

Par ailleurs, 74% des foyers avec des enfants de moins de 3 ans estiment que les mesures envisagées ne permettent plus un libre choix des familles en ce qui concerne l'organisation de leur vie familiale et professionnelle lors de l'arrivée d'un nouvel enfant.

Concernant la situation économique de la France : les familles jugent inefficaces l'effort qu'on leur demande. Alors que le Gouvernement veut convaincre de l'utilité de ses réformes, la majorité des sondés souhaite que la première contrepartie des efforts que l'on demande aux familles soient la réduction des dépenses publiques (80%) et l'amélioration de la compétitivité du travail en France (52%), objectifs qui, selon eux, ne seront pas atteints

puisque 80 % jugent ces mesures inefficaces quant au redressement de la situation économique de la France - dont 54 % appartenant à la majorité gouvernementale.

Le sondage manifeste enfin que **ces mesures pèsent sur les familles avec enfants**. 64 % des personnes interrogées ayant deux enfants et plus ont le sentiment qu'en matière de réduction des dépenses publiques, l'Etat demande un effort plus marqué aux familles avec enfants qu'au reste de la population.

Les AFC s'interrogent sur le sens de la communication du Gouvernement qui annonce qu'il n'y a « *pas de gel des prestations familiales* ». Elles s'interrogent également sur la cohérence de sa stratégie économique alors même que le rythme des réformes des systèmes de retraites s'accélère sans jamais juguler leurs déficits qui résultent de la décroissance continue des personnes actives (selon l'INSEE, la proportion de 2,1 actifs pour 1 inactif de plus de 60 ans de 2010 passera en 25 ans à 1,6).

Finalement, les Français expriment l'incertitude qui pèse désormais sur la politique familiale française qui, de ce fait, ne constitue plus un outil au service de leur confiance dans l'avenir. Ce manque de confiance est pourtant au coeur d'une croissance qui se dérobe d'une manière toujours plus marquée en France que dans aucun autre pays de l'Union Européenne.

Il faut nous mobiliser !

Et tout d'abord montrer notre force représentative. Le gouvernement, les députés, les instances nationales rencontrent les représentants des familles par le biais de l'UNAF. Il faut que notre poids au sein de cette structure soit le plus grand possible. Pour cela c'est le nombre d'adhérents qui compte ! Aussi ré-adhérez, faites adhérer vos proches, familles, amis, relations etc... C'est essentiel dans cette période où la France semble abandonner les familles.

La tarification bancaire en cas d'incident de paiement

La question des frais bancaires est un sujet récurrent au cœur de la relation banques/clients. La gestion des incidents bancaires est une source de revenus importante pour les banques, car elle entraîne la facturation de frais élevés.

Le législateur est intervenu à plusieurs reprises pour améliorer la lisibilité et la transparence des tarifs bancaires.

Comment sont fixés les tarifs bancaires ? De quelle manière est délivrée l'information tarifaire ?

La liberté des tarifs :

Les établissements bancaires sont libres de déterminer leurs tarifs. Ceux-ci varient donc d'un réseau à l'autre, mais aussi selon les régions au sein des réseaux mutualistes ou coopératifs (Crédit mutuel, Crédit agricole...).

Il est donc conseillé de prendre le temps de comparer les plaquettes tarifaires avant de choisir sa banque. Vous pourrez ainsi connaître les tarifs pratiqués pour l'utilisation de produits ou services bancaires, mais aussi ceux appliqués en cas d'incidents de fonctionnement (rejet de chèque, de prélèvement...).

Il existe toutefois une limite au principe de la liberté tarifaire : les tarifs bancaires liés aux incidents de paiement sont légalement plafonnés.

Le plafonnement des frais bancaires liés aux incidents de paiement :

Qu'est-ce qu'un incident de paiement ?

Constitue un incident de paiement tout rejet par la banque d'un ordre de paiement par chèque, virement, prélèvement ou carte pour défaut ou insuffisance de provision sur le compte bancaire ainsi que toute position débitrice non autorisée. Le compte n'est pas suffisamment créditeur pour permettre le paiement.

Qu'est-ce qu'un découvert ?

Un découvert correspond à un solde négatif de votre compte bancaire.

Le découvert peut être prévu et négocié avec votre banque : il s'agit alors d'un découvert autorisé. La banque accepte les paiements jusqu'au plafond du découvert même si votre compte est débiteur. Vous devez signer une autorisation de découvert. En contrepartie, vous payez des agios ou intérêts débiteurs.

Si le découvert n'est pas prévu avec votre banque ou si le montant du découvert autorisé est dépassé, vous risquez un incident de paiement. Votre banque peut alors rejeter le paiement d'un chèque, d'un prélèvement... ce qui entraîne des frais d'incidents de paiement, voire des sanctions. Les frais de rejet sont variables selon les établissements bancaires et les moyens de paiement.

Afin de clarifier et limiter les frais en cas de difficultés financières, le décret n° 2007-1611 du 15 novembre 2007 a prévu un plafonnement des frais bancaires applicables aux incidents de paiement.

Il existe deux types de frais :

En cas de rejet d'un chèque, l'ensemble des frais de toute nature perçus par l'établissement bancaire ne peut excéder un certain plafond en fonction du montant du chèque (article D. 131-25 du code monétaire et financier).

- le montant maximum des frais bancaires est de 30 euros en cas de rejet d'un chèque d'un montant inférieur ou égal à 50 euros ;

- il est de 50 euros en cas de chèque rejeté d'un montant supérieur à 50 euros.

Dans ces frais, sont compris :

- les frais engendrés par l'obligation d'information préalable du titulaire du compte du défaut de provision dès qu'un incident de paiement est constitué ;

- la facturation de l'envoi d'une lettre d'injonction ou de rejet de chèque ou d'une commission d'incident.

A noter : constitue un incident de paiement unique le rejet d'un chèque présenté au paiement à plusieurs reprises dans les 30 jours suivant le premier rejet. Les frais ne sont alors perçus qu'une fois.

En cas de rejet d'un virement ou d'un prélèvement, le montant des frais bancaires ne peut pas excéder le montant de l'ordre de paiement rejeté et est plafonné à 20 euros (article D. 136-6 du code monétaire et financier).

Le total des sommes prélevées au titre des incidents de paiement est reporté sur le document récapitulatif annuel des frais bancaires adressé par la banque le plus souvent en décembre ou janvier.

Le plafonnement des commissions d'intervention :

Qu'est-ce qu'une commission d'intervention ?

Lorsqu'une banque accepte une opération débitrice qui met le compte bancaire en situation d'irrégularité de fonctionnement (insuffisance de provision) soit parce que le plafond du découvert autorisé est dépassé, soit parce que le compte est à découvert sans autorisation, elle va prélever en plus des agios ou intérêts débiteurs liés au découvert, des frais appelés « commissions d'intervention ».

Ces commissions d'intervention peuvent être comprises dans d'autres frais pour incidents comme le rejet de prélèvement pour solde insuffisant ou le rejet d'un chèque sans provision.

Ces frais, qui sont en moyenne de 8 euros par opération, peuvent conduire à aggraver lourdement la situation financière du client, d'autant qu'ils s'ajoutent aux agios de son découvert.

Pour justifier la perception de ces frais, la Fédération bancaire française estime que "la commission d'intervention correspond à l'examen du compte et de la situation financière du client fait par la banque avant de décider d'accepter ou non le paiement de l'opération" : il y a ainsi un traitement particulier du compte.

Ces pratiques ont été dénoncées et contestées depuis plusieurs années notamment par les associations de consommateurs, et l'Institut national de la consommation (60 millions de consommateurs).

Mais depuis le 1er janvier 2014, les montants des commissions d'intervention prélevés par les banques sont plafonnés.

La loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires a introduit le principe d'un plafonnement (article 52), par opération et par mois, du montant des commissions d'intervention facturées aux particuliers, ainsi qu'un plafonnement spécifique pour les clients en "situation de fragilité financière".

Cela a été codifié à l'article L. 312-1-3 du code monétaire et financier.

Les plafonds ont été fixés par le décret n° 2013-931 du 17 octobre 2013.

- **Pour tous les clients**, les frais ne pourront pas excéder **8 euros par opération et 80 euros par mois** (article R. 312-4-1 du code monétaire et financier).
- **Pour les personnes en situation de fragilité financière**, eu égard notamment au montant de leur ressources, le plafond est fixé à **4 euros par opération et 20 euros par mois** (article R. 312-4-2 du code monétaire et financier).

Ce double plafond est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2014.

L'article R.312-4-3 du code monétaire et financier détaille les éléments permettant d'apprécier la situation de fragilité financière d'une personne.

Il liste également le contenu des services compris dans l'offre spécifique bancaire qui doit être proposée aux personnes en situation de fragilité financière (article R.312-4-3-III du code monétaire et financier). Le tarif applicable à cette offre est fixé à 3 euros.

Rappel : Depuis le 1er juillet 2010, les pénalités libératoires dues à l'Etat liées à l'émission d'un chèque sans provision sont supprimées. Le client doit désormais uniquement s'acquitter des frais de traitement prélevés par la banque.

Récapitulatifs :

Plafonds de frais pour chèque sans provision :

Montant du chèque rejeté	Frais maximum
Inférieur ou égal à 50 €	30 €
Supérieur à 50 €	50 €

Plafonds des frais pour dépassement de découvert :

Profil du client	Frais maximum par opération	Frais maximum par mois
Classique	8 €	80 €
Fragile	4 €	20 €

Bon à savoir : un chèque dont le montant est inférieur à 15 € doit obligatoirement être payé par le banquier quel que soit le solde du compte (article L. 131-82 du code monétaire et financier).

Antenne Consommation du Finistère
Mail : Afconso29@orange.fr
y.lescourret@orange.fr
Tel. : 02 98 81 02 77

Yves Lescourret

Rallye automobile des Phares et Balises

Comme presque tous les ans, l'équipe du Rallye des AFC nous avait préparé un circuit bien étudié à travers notre chère Bretagne.



C'était le dimanche 14 septembre et nous avons bénéficié de la météo exceptionnelle des derniers jours de l'été.

Nous avons rendez-vous à 9 heures sur le parking en bas du Château.

Treize voitures étaient au départ avec des familles plus ou moins motivées.

Certains avaient de tels équipements qu'on sentait qu'ils venaient pour gagner, d'autres arboraient une petite tenue d'été pas du tout adaptée. Mais quand il y a du soleil, il s'agit quand même d'en profiter un peu.

Le premier rendez-vous était au fort du Dellec. L'avantage de ce Rallye est de nous faire découvrir des endroits peu connus. C'était en vieux fort, un peu en ruine, avec une vue magnifique sur la rade.

Nous avons dû répondre à quelques questions et réussir à passer entre deux rangées de bouteilles les yeux bandés. Les enfants guidaient leurs parents... pas triste.

Après cette épreuve un peu hasardeuse, nous sommes repartis plus motivés que jamais pour d'autres lieux. Ceux qui avaient réussi cette étape facilement commençaient à être pris au jeu. D'autres, toujours les mêmes, (ceux qui avaient la petite tenue d'été) oubliaient pendant ce temps de remplir le questionnaire donné au départ du rallye.

L'étape suivante, nous a permis de découvrir la plage de Bertheaume avec sa mer bleu turquoise et les bateaux au mouillage.

L'épreuve n'était pas tellement plus compliquée que celle des bouteilles. Il fallait enregistrer les 20 objets disposés sur la nappe. Ensuite, il fallait faire la liste de mémoire. Nous étions quatre : nous avons décidé de mémoriser cinq

objets chacun. Le truc, à priori hyper facile seulement... deux d'entre nous ont mémorisé les mêmes objets. Nous n'étions pas fiers de ce manque de concertation.

Encore pour une fois, nous avons un questionnaire à remplir sur l'histoire du Fort de Bertheaume, on apprend plein de choses durant ces rallyes auto.

Les étapes se sont succédées nous montrant d'autres jolis endroits comme celui de la pointe Sainte Mathieu qui avait un peu moins de mystère pour nous.

La météo contribuait toujours à nous faire apprécier les couleurs des lieux. Nous avons même pu admirer les aller-retour des hirondelles qui avaient niché en haut du phare.

Mis à part le questionnaire qui s'ajoutait à tous ceux des épreuves précédentes et qu'il fallait encore remplir, cette fois-ci, il fallait lancer un palet en fer dans la bouche d'une grenouille ! Je ne sais pas si une personne du groupe a réussi cet exploit.

La dernière étape, qui n'était pas des moindres, se passait au port de Lanildut. L'estomac des enfants commençait à crier famine mais c'est avec courage que nous avons essayé de reconnaître les algues disposées sur des feuilles de papier. Nous avons heureusement quelques indices pour nous aider. Pas facile comme épreuve.... Une algue demeure une algue et il fallait parfois faire preuve d'un sacré discernement pour leur donner un nom.

L'esprit de compétition demeurait dans certaines familles et l'écart entre les voitures se creusait sacrément. Les derniers ont quand même été heureux de participer.

Finalement, nous sommes arrivés pour la dernière étape à Pospoder près de la Chapelle Saint Ourzal.

La pause était prévue pour pique-niquer et pour finir de remplir les questionnaires avant la messe célébrée par le Père Penn.

Toujours sous le soleil breton, nous avons passé un bon moment à pique-niquer et à déguster nos sandwiches bien mérités.

C'est toujours un moment bien agréable, les gens s'installent et partagent leurs pique-niques et leurs impressions.

C'est aussi le moment de faire des connaissances et d'accueillir les nouveaux.

Pendant que ceux habillés en tenue d'été sortaient la bonne petite bouteille de vin à déguster dans les magnifiques verres en plastique blanc, les motivés s'étaient mis dans un coin pour finir de remplir les questionnaires.

Au bout d'un moment, les organisateurs ont réuni laborieusement les questionnaires de chaque étape et ont encore le courage de corriger les copies.

Il n'y avait aucune raison que ceux qui oublient de remplir le questionnaire du départ et qui n'ont pas la tenue « commando » gagnent. C'est bien ce qui s'est passé sans aucune surprise.

Les gagnants sont bons pour garder comme ornement principal de leur salon, la magnifique coupe sur laquelle est écrit AFC. S'ils ne le font pas, c'est qu'ils ont un minimum de bon goût et qu'ils estiment qu'ils peuvent faire de la publicité pour notre super association autrement.

La messe a merveilleusement clôturé cette bonne journée. Nous étions tous ravis de l'avoir vécue et d'avoir pu ainsi profiter des beaux coins de notre département.

Le Rallye des AFC est vraiment un moment à vivre !

Valérie Lagauche

CONFERENCE

Le jeudi 25 septembre, les AFC ont organisé une conférence qui avait pour sujet les soins palliatifs et la fin de vie.



C'est le Docteur Philippe Le Moine, oncologue pédiatre à l'Hôpital Morvan qui est venu nous parler.

Grâce à ses connaissances sur le sujet, il a pu reprendre point par point ce qui était autorisé par la loi Leonetti.

Le sujet n'est pas facile à traiter et est véritablement personnel. Chaque personne a en tête une histoire de fin de vie particulière, mais il est évident que les médecins ne doivent pas décider du sort d'un malade.

Il a aussi su nous expliquer que les soins palliatifs ne signifient pas une fin de vie immédiate. Ils peuvent commencer très tôt et sont là pour véritablement soulager le malade d'une souffrance qu'il n'est pas obligé de subir.

La médecine est là pour soulager, les moyens existent. Il faut en parler et mettre le malade au courant.

Mais nous avons tenu à inviter ce médecin pour son dévouement pour l'association « La Brise » qu'il a créée pour aider les enfants malades et leurs familles.

C'est une association loi 1901 créée en 2003 sur la région bretonne. Elle rassemble des bénévoles pour aider dans la prise en charge des enfants malades et dans la phase palliative.

L'association La Brise s'est donnée pour but de simplifier les démarches médicales. Elle veut coordonner toutes les démarches pour que les familles aient une vie plus simple et que l'enfant ne passe pas sa vie à aller d'un spécialiste à un autre.

Cette association a besoin d'argent pour bien coordonner la prise en charge et l'accompagnement de l'enfant en soins palliatifs à domicile ou à l'hôpital.

Elle agit sur toute la Bretagne avec l'aide des professionnels libéraux et hospitaliers. Le service est gratuit pour les usagers mais les professionnels libéraux sont indemnisés lorsqu'ils participent aux réunions de coordinations.

Ce genre d'associations a une action très importante pour soutenir les familles et est toujours limitée dans leur action par le manque d'argent. Le montant de la quête effectuée à la fin de la conférence lui a été intégralement remis avec un don de l'AFC.

Valérie Lagauche

CHANTIERS EDUCATION

Plusieurs équipes de chantier-éducation ont déjà repris leurs activités. Il reste des places dans le chantier "pré-ados" de Brest-centre, pour les mamans qui ont un aîné de 11-12 ans .Contact mail : chantier-education29@sfr.fr ou tel : 06 65 68 80 33.

MEDIA PRO-FAMILLES

Il existe des médias qui défendent la famille, savent décrypter sans mensonge. Nous signalons déjà :

[TV libertés](#), en live sur Internet, ouvertement pour la défense et la promotion de la culture et de l'esprit français au coeur des nations européennes. [Famille chrétienne](#), dont certains articles sont disponibles gratuitement. [Cyrano](#), est animé par l'idéal de mise en valeur du Beau, du Bien et du Juste. [Le Rouge et le noir](#) est une gazette en ligne catholique de ré-information, de réflexion et d'analyse.

[Zénit](#), journal du Vatican, possibilité d'une newsletter.

[KTO](#).

Il existe certainement d'autres médias, plus orientés vers le spirituel, la politique, l'économie, l'art, etc.

Si vous avez d'autres sources que vous aimeriez partager à tous nos adhérents, n'hésitez pas à le signaler auprès de M. & Mme Leuchtman : eb.lchtm@yahoo.fr. Ces informations seront diffusées lors du prochain bulletin.

Merci d'avance à tous ceux qui nous répondront.

AGAPA

L'association AGAPA propose un accueil, une écoute et un accompagnement aux personnes touchées par la perte d'un enfant à la naissance ou par une grossesse interrompue quelle qu'en soit la cause (mort in utero, fausse-couche, IMG, IVG).

Un accompagnement spécifique individuel est proposé pour aider à se reconstruire et à retrouver la confiance.

AGAPA www.agapa.fr

Agapa Finistère : Brest Tél. 06 30 27 67 93

Quimper Tél. 06 30 27 67 96

contact29@agapa.fr

FORMATION A LA METHODE BILLINGS

Les 29 et 30 Novembre 2014 :

session de formation à la méthode Billings
(méthode naturelle de régulation des naissances)
à la Maison des Oeuvres, 22 rue Louis Pasteur.

Inscription et programme au 0686233204, ou sur le site billingsbrest@gmail.com.

BOURSE AUX VETEMENTS

La dernière bourse aux vêtements de notre association a eu lieu les 6 et 7 octobre derniers. Elle a rencontré un très vif succès et a permis d'aider un grand nombre de familles, dont beaucoup de nouvelles. Le bénéfice de cette vente s'élève à 550 € et permettra d'apporter une aide conséquente à l'aumônerie des hôpitaux de Brest. Le chèque sera remis prochainement au Père Jean-Michel Moysan.

La prochaine bourse aux vêtements de printemps et d'été aura lieu fin mars 2015.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui se sont impliquées dans la vente et sollicitons déjà les bonnes volontés pour la prochaine !